

## CAPL du 18 Juin 2019 Affectation locale au 01/09/2019 Inspecteur des Finances Publiques

## **COMPTE RENDU**

Avant le mouvement national nous dénombrions 17 vacances pour les cadres A. Après le mouvement définitif national nous en dénombrons 13.

Ce mouvement est catastrophique s'agissant de sa volumétrie.

Vous pouvez le consulter sur ULYSSE 66

Seuls huit inspecteurs ont obtenu satisfaction en application de la règle de l'ancienneté.

Une fois le vote effectué, l'administration nous a communiqué ses projets s'agissant des ALD et des détachements, en nous précisant bien que sur deux situations elle avait encore besoin de réfléchir, et cela est très loin de notre demande d'obtenir la communication du projet d'affectation des ALD, en même temps que celui des titulaires.

La Direction refuse donc de nous communiquer en amont le projet des ALD, et à supposer que cela soit fait, les informations seraient incomplètes, car tous les arbitrages ne sont pas toujours arrêtés le jour de la CAPL

Un engagement a été pris, tout sera bouclé en fin de semaine.

Dans ces conditions FO DGFIP 66 s'est abstenue sur ce mouvement.

Il s'agissait du dernier mouvement avant les nouvelles règles de gestion.

L'année prochaine, le mouvement sera décomposé en deux parties.

Nous aurons en premier le mouvement des agents déjà dans le département, qui seront départagés selon la règle de l'ancienneté administrative, avec dérogation possible pour le directeur en cas de nécessité de service, laissée à son appréciation.

Et dans un second temps nous affecterons, les arrivées extérieures sur les postes qui resteront, selon la même doctrine que précédemment.

Il y aura sans doute des ajustements suite à l'expérimentation réalisée cette année dans 14 directions, dont l'Hérault

La géographie revisitée et la menace de la mobilité forcée alimenteront certainement la réflexion, des agents en janvier 2020, lorsqu'ils rédigeront une demande de mutation.

VENEZ MASSIVEMENT A NOTRE AG le 21/06/2019 POUR PLUS D'INFORMATION.